



MÉMOIRE

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

INSTALLATIONS PORTUAIRES ET INDUSTRIELLES
DE L'ENTREPRISE ARIANNE PHOSPHATE
SUR LE TERRITOIRE DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

PRÉSENTÉ AU
BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
ET AU
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

MAI 2015

Avertissement

En vertu de la *Loi sur le droit d'auteur (L.R.C., chap. C-42)*, le présent document est la propriété intellectuelle de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

Toute reproduction, sauf aux fins administratives du Bureau des audiences publiques de l'environnement (BAPE) et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la reproduction, sous format numérique ou analogique, l'adaptation, la traduction et la diffusion de quelque manière que ce soit sont strictement réservées aux autorités du conseil de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

MAI 2015

TABLE DES MATIÈRES

À titre d'introduction	4
Notre état de situation sur le cheminement du projet	4
Le territoire de Sainte-Rose-du-Nord	7
Une courte histoire administrative d'un village du Québec	7
Une municipalité verte et encerclée par des espaces parcs et des aires protégées	9
Les composantes démographiques et sociales	12
Nos observations, nos commentaires	14
L'impact social sur notre communauté	15
L'impact sur notre territoire	16
Pour l'environnement géophysique	16
Pour l'aspect démographique	16
L'impact environnemental	18
Nos recommandations	20
Conclusion	21

À titre d'introduction

Notre état de situation sur **LE CHEMINEMENT DU PROJET**

En septembre 2013, nous apprenions par les médias d'informations que l'entreprise Ariane Phosphate inc. examinait attentivement le projet d'expédier le minerai du Lac à Paul par la route L-200 aboutissant sur la route 172 à Saint-Fulgence, à la hauteur de l'entreprise « Produits Forestiers Résolu » qui y exploitait jadis une scierie. Les installations portuaires et industrielles seraient construites à l'Anse-à-Pelletier et sur le terrain de la scierie.

Un Collectif de citoyens résidant à l'Anse-à-Pelletier a forcé la municipalité et l'entreprise Ariane Phosphate à mettre en place un comité d'acceptabilité sociale du projet. Ce comité, réunissant des élus de la municipalité, des représentants de la MRC du Fjord-du-Saguenay, des citoyens de l'Anse-à-Pelletier, n'arrivait pas à recommander favorablement le projet d'un port sur le site choisi. La séance publique d'informations, tenue à Saint-Fulgence pour la population de cette municipalité et préparée par l'entreprise Ariane Phosphate, allait permettre de constater que cette volonté d'une acceptabilité sociale serait difficile à atteindre. Il en était de même pour une autre assemblée publique tenue peu de temps après à l'hôtel Delta de Jonquière. Pendant ce temps, Ariane Phosphate préparait d'autres scénarios aux fins d'en arriver à établir un consensus qui pourrait satisfaire tout le monde, sauf les irréductibles opposants à la construction d'un autre port sur le Fjord-du-Saguenay, alors que celui de Grande-Anse leur semble insuffisamment utilisé.

En mai 2014, la *Chambre de commerce du Saguenay* et *Promotion Saguenay* ont organisé une séance d'informations donnée par les dirigeants de l'entreprise Ariane Phosphate. Le maire de Sainte-Rose-du-Nord a assisté à la rencontre. Les dirigeants de l'entreprise ont alors demandé au représentant municipal un entretien sur le projet d'un possible port sur le territoire de Sainte-Rose-du-Nord.

Le représentant de la municipalité n'avait pas d'objections majeures au projet dans la mesure où certaines conditions allaient être comprises dans la réalisation des infrastructures routières, industrielles et portuaires. Ces conditions portaient surtout sur l'atténuation des effets sur l'environnement. Elles étaient exprimées ainsi :

- Le chemin d'accès;
- La sécurité pour le transport routier;
- L'assurance que le projet n'aurait aucun contrecoup sur l'entreprise touristique de la Pourvoirie du Cap-au-Leste, un fleuron régional;
- Des ententes profitables aux propriétaires concernés par le projet;
- L'acceptabilité sociale des résidants et villégiateurs du lac Neil et de la population de Sainte-Rose-du-Nord.

Entretemps, l'entreprise a mis en place un comité formé de représentants de la MRC, de la municipalité de Saint-Fulgence, de représentants des communautés autochtones, de représentants de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, de représentants d'organisations vouées à la protection de l'environnement et autres représentants de diverses organisations économiques et communautaires. Les membres de ce comité ont reçu comme premier mandat de recevoir l'information directement de l'entreprise, de questionner certaines orientations et de commenter au besoin le projet.

L'entreprise a aussi demandé aux autorités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques la tenue d'audiences publiques sur l'environnement pour le volet des installations minières au Lac à Paul, du réseau routier et des installations industrielles sur le territoire de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

À cet effet, une séance publique d'informations, tenue le 18 février 2015, comptait deux volets :

- les modalités des audiences du Bureau des audiences publiques sur l'environnement données par une représentante du MDDELCC;
- une information sur le projet, donnée par des représentants de l'entreprise Arianne Phosphate.

Cette séance permettait aux personnes présentes de poser des questions sur les deux volets. De plus, dans divers endroits, notamment à la Bibliothèque municipale de Ville de Saguenay, à l'édifice municipal de Saint-Fulgence et aux conseils de bandes des trois communautés autochtones concernées, les citoyens et citoyennes pouvaient consulter l'ensemble du dossier exposé par l'entreprise Arianne Phosphate.

En ce qui concerne les installations portuaires, le gouvernement fédéral aura à prendre également les procédures de consultations appropriées. Conséquemment, en nous prononçant pour les volets chemins d'accès et installations industrielles, nous considérons que le volet portuaire pourrait recevoir notre approbation en fonction des règles environnementales qui protègent adéquatement le milieu marin dans les mandats respectifs de Pêches et Océans Canada et du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.

Au moment de la préparation de ce mémoire, Arianne Phosphate avait informé les deux représentants de la municipalité sur le comité du suivi du projet, (le maire et la directrice générale) que les démarches auprès des propriétaires directement impliqués dans sa réalisation sur le territoire de Sainte-Rose avaient été en très grande partie complétées. Des ententes avec les propriétaires (sauf exceptions) des terrains liés à la route d'accès vers le port et ceux relatifs aux installations industrielles et portuaires auraient été conclues à la satisfaction des personnes concernées. Il en est de même pour les résidants et villégiateurs du lac Neil. Pour les autorités de la municipalité, tout laisse entrevoir la possibilité que la population de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord accueille généralement ce projet.

Le conseil municipal, qui représente les intérêts des contribuables de la municipalité de Sainte-Rose, présente donc ses observations et ses recommandations sur le seul volet le concernant, soit les installations industrielles sur son territoire et la voie d'accès aux installations industrielles et l'installation portuaire.

Avant d'exprimer nos observations, commentaires et recommandations, nous croyons important de présenter aux membres du BAPE notre milieu de vie et de placer dans son contexte historique, social, économique et environnemental l'impact du projet d'exploitation de la mine du Lac à Paul sur notre communauté.

Le territoire de Sainte-Rose-du-Nord

SAINTE-ROSE-DU-NORD UNE MUNICIPALITÉ TOURNÉE VERS LA NATURE

Une courte histoire administrative d'un village du Québec

Petite communauté de 400 habitants, la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord est située à 45 kilomètres de Ville de Saguenay. C'est en suivant la route régionale 172 vers l'est, à partir de la rive nord de l'arrondissement de Chicoutimi, que l'on parvient sur le territoire du canton de Saint-Germain. À l'origine, soit au tout début de la colonisation de la région du Saguenay, en 1838, les premiers colons se sont d'abord installés dans un endroit connu depuis les premiers explorateurs français, le Tableau, un hameau situé à l'extrémité est du territoire. Mais, c'est surtout à l'Anse à Théophile que se développera la communauté villageoise. Les habitants venus de Charlevoix sont d'abord attirés par la possibilité de s'établir sur les terres agricoles formées à l'intérieur des anses façonnées par le glacier, il y a 10 000 ans. Tout au long des rives escarpées du fjord du Saguenay se trouve, autant sur la rive nord que sur la rive sud, ces lieux propices à accueillir la « colonisation » ou l'occupation humaine du territoire. L'Anse du milieu ou l'Anse à Théophile, l'Anse d'en bas ou de la Descente des Femmes et l'Anse d'en haut ou l'Anse à Cléophe constituent les premiers territoires de concentration de la population. (*Voir photo et cartes en annexe.*)

Rattachée au début du siècle dernier à la municipalité de Saint-Fulgence, c'est en 1942, après dix ans de démarches que les citoyens demandent au gouvernement du Québec de leur accorder le statut de municipalité. L'on pouvait compter alors au moins 300 habitants, une norme obligatoire (loi datant de 1855 créant le régime municipal actuel) pour l'établissement d'une organisation municipale reconnue par le gouvernement d'alors.

Après l'agriculture, qui constituait au début l'essentiel de l'activité économique, les colons ont développé également l'exploitation du parterre forestier. La construction des quais, celui du Tableau, de l'Anse à Cléophe et finalement de l'Anse à Théophile a constitué le moteur de l'exploitation forestière du territoire. Le fjord du Saguenay allait tout naturellement devenir la voie commerciale de l'expédition de la matière première et faire vivre les familles. (*Voir photo en annexe.*) Entre 1940 et 1960, la population a atteint plus de 600 habitants pour ensuite connaître un déclin.

Avec les années 1960, le prolongement de la route 172, reliant Sainte-Rose-du-Nord vers la Côte-Nord, et l'établissement d'une scierie à la limite ouest du canton de Saint-Germains ont provoqué un déclin de l'agriculture et de l'utilisation de la main-d'œuvre au dépend du travail à l'usine et des chantiers forestiers de *Murdock Lumber*. Le village connaît également un important exode vers des grandes villes attrayantes, telles Chicoutimi, Jonquière, Arvida et Bagotville, qui offrent des emplois très rémunérateurs dans les grandes industries, commerces et institutions diverses.

Il y a eu aussi de l'intérêt pour la région voisine, la Côte-Nord, qui se développait au rythme des découvertes de mines, de leur exploitation et des constructions des grands barrages des rivières Manicouagan et aux Outardes. Ces départs ont même été jusqu'à provoquer la fermeture du territoire habité du secteur du Cap-au-Leste, qui aujourd'hui reprend ses droits par la présence de l'entreprise La Pourvoirie du Cap-au-Leste et des villégiateurs des lacs des environs. L'Anse à Cléophe connaîtra aussi le même cheminement.

Le territoire de la municipalité de Sainte-Rose demeure quand même attrayant par son milieu naturel d'exception. La proximité de plans d'eau extraordinaires, notamment les lacs Bouchard, Neil, Rouge et le Petit et le Grand lac Saint-Germains, ont attiré les citoyens heureux de trouver si proche de la ville un environnement naturel encore pur. Ces villégiateurs ont compensé les départs des citoyens issus des grandes familles souches. Ces « nouveaux arrivants » constituent aujourd'hui près de 55 % de la population totale de la municipalité.

Une municipalité verte et encerclée par des espaces parcs et des aires protégées

Sur le volet environnemental, la création du *Parc national du Fjord-du-Saguenay* et du *Parc marin du Saguenay-St-Laurent* ont amené de nouveaux espoirs pour la population locale dans le secteur de l'industrie touristique. En effet, dans les années 1990, le gouvernement du Québec a décidé de créer sur le bord du Saguenay l'un des plus importants – en termes de superficie – parc de conservation de la nature : le *Parc national du Fjord-du-Saguenay*.

Parallèlement, le gouvernement fédéral a également proposé de créer un parc fédéral et provincial, le *Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent*. Les observateurs prédisaient des retombées économiques extraordinaires. Et, pour en rajouter, les tenants de la préservation de l'environnement ont réussi à convaincre le gouvernement provincial de créer, quelques années plus tard, le *Parc national des Monts-Valin*.

Dans un objectif défini au plan international où l'on veut que les grands pays de la planète puissent atteindre 7 % du territoire national en espace protégé, le gouvernement du Québec met davantage l'accent sur cette opération verte. Les grandes surfaces presque inhabitées du Nord de la province devaient certainement permettre de contribuer facilement à l'objectif et même de le dépasser. Près de Sainte-Rose-du-Nord, il est découvert, en 1989, un écosystème jugé très intéressant pour déclarer la *réserve écologique G.-Oscar-Villeneuve* et une autre près du Lac des Fortin.

En 2005, le gouvernement a décrété *la vallée de la rivière Sainte Marguerite, réserve aquatique protégée*. Voilà qui vient presque compléter notre prétention de la municipalité la plus verte de la planète ou du moins du Québec, sinon la plus « parcquée » de la province. En présentant un mémoire aux audiences publiques du BAPE pour la réserve protégée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite, nous avons demandé au gouvernement, dans le contexte où les citoyens et citoyennes de Sainte-Rose fréquentent en toute saison la future réserve protégée, d'assurer la gestion de ce territoire. Nous attendons depuis 2005 une réponse des autorités provinciales... Soulignons que le BAPE recommandait aux instances du ministère de l'Environnement d'entreprendre des discussions avec les représentants de la municipalité avant d'accorder officiellement le décret gouvernemental créant ainsi le 6^e territoire, autour de notre municipalité, en aires protégées.

C'est donc encerclé de trois parcs nationaux, de trois réserves protégées avec qui devront vivre désormais les citoyens et citoyennes de Sainte-Rose. De plus, la municipalité désireuse de protéger aussi son environnement accepte d'acquérir et de créer en parc près de 600 hectares de forêts de son propre territoire. En effet, elle est responsable de la gestion de 11 lots intramunicipaux et de trois parcs municipaux : lot 1 Rang 1 du canton Saint-Germains, partie du lot B Rang 2 du canton Saint-Germains et partie B du lot 13 Rang 3 du Canton Saint-Germains.

Nous croyons important aussi de souligner que nous avons adopté, en 2009, un règlement municipal relatif à la protection des territoires situés en dehors du périmètre urbain par la mise en œuvre de l'application du règlement gouvernemental, le Q. 2-R.22 (*précédemment Q. 2-R.8*) portant sur la mise aux normes des installations sanitaires des résidences isolées. Le plan d'application du règlement municipal, et par surcroît du règlement gouvernemental, fera de notre municipalité un territoire vert qui assurera, principalement pour les zones des plans d'eau, une protection contre les algues vertes et les bio-bactéries. De plus, nous avons aussi entrepris des démarches, que nous souhaitons voir aboutir dans les prochains mois, pour le traitement des eaux usées du périmètre urbain de notre village (l'Anse-à-Théophile).

Nous reconnaissons que vivre dans un environnement exceptionnel, que l'on protège contre les dangers d'une occupation du territoire par une population qui prend place le plus souvent en dérangeant ou en se substituant aux diverses composantes des écosystèmes, amène les avantages d'un milieu de vie agréable aux plaisirs du sens de la vue, de la pureté de l'air pour les citoyens venus s'oxygéner en milieu rural.

À toute bonne chose, il y a trop souvent un prix à payer. Nous constatons aussi qu'avoir créé tant de réserves protégées et de parcs nationaux n'amènent presque rien sur la table. Les espoirs de la population locale devant les promesses de retombées économiques considérables en créant le *Parc national du Fjord-du-Saguenay* et le *Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent* n'ont jamais été livrées. Depuis janvier 2015, la population de Sainte-Rose-du-Nord est pour la première fois depuis 1942 – année de la création de la municipalité – en dessous de 400 habitants (**397 : une donnée fournie par le MAMOT**).

L'exode des jeunes, la fermeture définitive de la scierie des *Produits Forestiers Résolu*, l'absence d'exploitation forestière dans le secteur des Monts Valin et le vieillissement de la population ont fait leur oeuvre. Même que la Coopérative forestière de Sainte-Rose, la plus ancienne coopérative du genre au Québec, a quitté la municipalité pour exercer ses activités vers le parc des Laurentides et ailleurs en région.

En 2014, nous comptons neuf décès et sept départs de citoyens vers d'autres horizons. Il est faux maintenant de prétendre que vivre en milieu rural comporte des avantages économiques appréciables. Au contraire, les services publics de santé, médecins, pharmacie, hôpital, commerces d'alimentation et l'accès éloigné d'une scolarité à partir du niveau secondaire, sont accessibles à près de 100 kilomètres aller-retour. Les coûts de construction, de rénovation et de livraison sont largement plus élevés qu'en milieu urbain. Les taxes municipales et scolaires rejoignent celles des grandes agglomérations et parfois davantage. À titre d'exemple, la taxe sur l'eau potable est de près de 500 \$ par maison connectée au réseau, alors qu'à Saguenay, elle ne dépasse pas 150 \$. Sur quatre kilomètres du réseau de distribution, il y a seulement 99 résidences connectées. Dans une grande ville, sur quatre kilomètres on peut compter plusieurs milliers ou dizaine de milliers parfois de résidents connectés qui paient la cote part du service.

Les composantes démographiques et sociales

La population de notre municipalité est composée d'une pyramide d'âges inversée.

- 23 % de la population à plus de 65 ans
- 20 % de la population est dans le groupe d'âges de 50 à 65 ans
- 12 % de la population est dans le groupe d'âges de 36 à 50 ans
- 17 % de la population est dans le groupe d'âges de 21 à 35 ans
- 18 % de la population est dans le groupe d'âges de 13 à 20 ans
- 10 % de la population est dans le groupe d'âges de 0 à 12 ans

Source : Comité MADA (Municipalité amie des aînés), 2014-2015.

Nombreux sont les gens en âge de travailler qui occupent des emplois saisonniers, de mai à octobre pour les commerces à vocation touristique, et jusqu'à novembre, pour les travailleurs de la forêt. On compte également des artisans qui exercent principalement leurs activités en saison estivale. Il y a aussi quelques emplois au sein du monde municipal et scolaire et un nombre relativement important de personnes qui travaille à l'extérieur de la municipalité.

L'autre portion des travailleurs de la municipalité provient de nouveaux citoyens qui ont converti leur résidence de villégiature en résidence permanente. Ils travaillent pour la plupart dans des activités professionnelles et commerciales dans la grande ville ou bien ils sont à la retraite. La pourvoirie du Cap-au-Leste compte un bon nombre d'emplois, surtout des travailleurs provenant de la municipalité voisine.

La pratique agricole est celle d'une économie de subsistance pour environ deux emplois seulement à temps partiel. Les gîtes et maisons de touristes sont liés directement aux propriétaires des maisons et le revenu constitue un « revenu d'appoint ».

Comme le village de Sainte-Rose-du-Nord est aussi réputé pour son cachet pittoresque et que sa réputation dépasse les frontières régionales, voire nationale, l'industrie touristique devrait, en principe, occasionner des retombées d'emplois et d'activités économiques très importantes. Il est vrai que pendant la saison estivale nous accueillons près de 60 000 visiteurs entre juin et septembre.

Toutefois, en raison de faibles infrastructures d'accueil et du peu d'activités structurées, le touriste fait un court séjour et les véritables retombées économiques ne sont pas à la hauteur du taux de fréquentation. Quatre restaurants, un dépanneur, un commerce d'artisanats et un camping assurent les services aux visiteurs. L'institution bancaire a réduit ses heures de services et la poste « royale » en fait autant.

L'activité des croisières sur le fjord est assurée par une entreprise extérieure et les activités secondaires, kayak, randonnées pédestres, plongée sous-marine, pêche, kiosque d'artisanats et autres ne produisent pas des résultats économiques tangibles directement à l'économie locale.

Nous serions portés à croire un possible dynamisme local qui pourrait prendre sa place dans l'exploitation d'activités nature, compte tenu de la position particulièrement intéressante du milieu de vie. Ce n'est toutefois pas le cas pour le moment.

Nous considérons de première importance de dire comment les autorités de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord et l'ensemble de la population considèrent l'avenir de leur milieu avec optimisme surtout depuis que la minière Ariane Phosphate a annoncé son projet.

On comprendra donc que notre positionnement est basé en grande partie sur des considérations économiques, voire de survie de notre communauté. En tirant des conclusions sur cette première partie de notre présentation, l'observateur averti se pose certainement la question suivante :

Comment la population d'un village, si soucieuse de son environnement, si bien dotée de la présence de parcs et réserves protégées et si fière d'appartenir à l'organisation, sélecte de l'association des plus beaux villages du Québec en arrive-t-elle à être favorable à un projet d'un établissement industriel et d'un port sur son territoire?

Nos observations, nos commentaires

En consultant les documents de présentation du projet préparé par l'entreprise Ariane Phosphate, en assistant aux nombreuses rencontres de présentation à la MRC, à la municipalité de Saint-Fulgence, avec les propriétaires du secteur du Lac Neil, à la séance d'informations avec les citoyens et citoyennes de Sainte-Rose et aussi en assistant aux réunions du comité du projet et autres séances publiques d'informations, il nous a été donné à ce jour de recevoir avec transparence une information que nous estimons claire.

Nous aurons donc à nous prononcer essentiellement sur ce qui peut préoccuper les citoyens et citoyennes de notre municipalité. L'ensemble des informations recueillies permet de se faire une idée exacte de l'ampleur du projet et des **impacts** qu'il aura sur **notre communauté**, **notre territoire** et **sur notre environnement**. Voilà les trois volets sur lesquels nous entendons exposer nos commentaires, nos observations et par la suite nos principales recommandations.

L'impact social sur notre communauté

Il est vrai de dire que le conseil municipal n'a pas entrepris une démarche de consultation publique. Toutefois, il aura pris l'initiative d'inviter tous les citoyens et citoyennes de Sainte-Rose-du-Nord à une séance d'informations données par l'entreprise Arianne Phosphate. Cent personnes étaient présentes à cette activité, soit le quart de la population totale de notre communauté.

Comme tout projet de cette nature, il y aura toujours des pour, des contres et souvent les raisons de l'un n'entendent pas les raisons de l'autre. Nous avons suffisamment exposé précédemment la situation sociale et démographique de notre communauté. La crise forestière, le vieillissement de la population, l'exode des jeunes font en sorte que la population est toujours en décroissance. (En 2014, elle était de 415 habitants; en 2015, le MAMOT établissait, en février, la population à 397.)

En écoutant les citoyens et citoyennes qui expriment de l'inquiétude sur l'avenir du village, nous croyons que le projet de la minière Arianne Phosphate amène de l'espoir pour un retour de jeunes et moins jeunes qui pourront y trouver un emploi stable et bien rémunéré. Les emplois à la mine du Lac à Paul, les emplois aux installations portuaires, les emplois dans les entreprises complémentaires et de services qui s'installeront dans le parc industriel, sur le terrain des Produits Forestiers Résolu, pourront certainement être offerts aux citoyens et citoyennes de notre municipalité et à ceux et celles des nouveaux arrivants qui veulent s'y installer.

Il ne fait aucun doute que l'aspect « emplois » amène la très grande majorité de la population de Sainte-Rose à accepter que puisse s'établir sur son territoire cette entreprise. Sauf exception, les propriétaires, villégiateurs et permanents (ces derniers au nombre de trois) du Lac Neil ont conclu des ententes positives signifiant ainsi leur acceptabilité du projet.

Cette acceptabilité sociale est le fait qu'une population doit pouvoir occuper un territoire qui lui permet d'assurer sa subsistance, d'élever une famille et de vivre dans un milieu sain. Comme notre société évolue, que la forêt et l'agriculture n'amènent plus le lot des emplois des familles, il est normal que la population de Sainte-Rose recherche les opportunités des changements dans l'économie nationale. Un projet comme celui de la minière Arianne Phosphate permettrait de rencontrer les conditions favorables à l'évolution de notre communauté.

L'acceptabilité sociale passe en grande partie non seulement par le facteur économique, nous en convenons, mais aussi par la protection de notre territoire et de son environnement.

L'impact sur notre territoire

Pour l'environnement géophysique

- Le territoire de la municipalité compte une superficie de 154,9 kilomètres carrés.
- 75 % du territoire est compris dans le parterre forestier.
- 5 % par les chemins publics.
- 15 % est composé de l'espace des lacs et par le Saguenay.
- 1,9 % du territoire est en zone agricole, principalement située à l'Anse à Théophile et l'Anse d'en Bas (à distance d'environ 15 kilomètres des futures installations portuaire).
- La route de 3,2 kilomètres qui mènera au site des installations d'entreposage, de services et du port représente une superficie de 96 000 mètres carrés, soit moins de 0,0619 % du territoire de la municipalité.
- Le port occupera environ 300 mètres du territoire côtier. Ce territoire municipal est long d'environ 30 kilomètres. De plus, il sera pour longtemps le seul port sur la rive nord du fjord du Saguenay sur une distance de 90 kilomètres.
- L'espace des installations d'entreposage, services et port occupera 150 000 mètres carrés (300 m X 500 m), soit encore beaucoup moins de 1 % du territoire de la municipalité.
- Finalement, peu d'incidence sur les risques de collision entre les camions et les automobilistes. La minière construira deux passages routiers surélevés ou en tunnel, soit l'un traversant la route 172 et l'autre le chemin du Lac Neil.

Source : Schéma d'aménagement de la MRC du Fjord et le règlement de zonage de la municipalité.

Pour l'aspect démographique

- 55 % de la population occupe le territoire des lacs; la très grande majorité des citoyens et citoyennes sont à une distance de 7 kilomètres pour les plus rapprochés, dont le lac Bouchard, 10 kilomètres pour le Petit lac Saint-Germain, 15 kilomètres pour la Grand lac Saint-Germain, 20 kilomètres pour le lac Rouge, 8 kilomètres pour le Lac de Sable; 20 kilomètres ou plus pour le Grand Lac, le lac Rond et les autres.
- 37 % de la population occupe le périmètre urbain (Anse à Théophile). Ce territoire est situé à environ 15 kilomètres des installations portuaires.
- 20 % de la population occupe des résidences isolées sur la route 172, le Chemin du Cap au Leste, le chemin du Tableau, l'Anse à la Mine.
- Moins de 7 % de la population sont des propriétaires et villégiateurs du Lac Neil.

Source : Rôle d'évaluation de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

Le territoire projeté pour les installations portuaires et le chemin d'accès est situé à l'extrémité ouest de la municipalité (*voir carte en annexe 1*). Le territoire de l'Anse à Théophile est très fréquenté de juin à octobre par plusieurs dizaines de milliers de touristes venant de tout horizon, dont une part importante vient à Sainte-Rose par les navettes maritimes de l'entreprise des Croisières du Fjord. Cette anse est éloignée de 15 kilomètres des futures installations.

Somme toute, la venue d'installations industrielles et portuaires sur le territoire de la municipalité de Sainte-Rose aurait certes des impacts, mais sur une portion très restreinte de notre territoire.

L'impact environnemental

Les données des thèmes précédant n'ont peut-être pas besoin que l'on ajoute de longues explications supplémentaires pour le volet environnemental. Peu de répercussions sur le parterre forestier; peu d'effet sur l'environnement fluvial, des retombées économiques appréciables, mais qui ne changeront pas de façon significative l'aspect physique du territoire.

Ces conséquences environnementales touchent également l'environnement sonore, la construction d'une route d'accès de 3,2 kilomètres sur notre territoire, l'aménagement d'installations industrielles (silo d'entreposage, convoyeur sur 400 mètres, garage et autres petits bâtiments de services), la pollution visuelle et atmosphérique et les risques d'une pollution maritime appréhendée.

Les bruits peuvent être provoqués par les lourds fardiers assurant le transport du minerai. La mine s'est engagée à aménager un mur coupe-son, là où les villégiateurs et les propriétaires du Lac Neil risquent d'être dérangés. La mine s'est aussi engagée à transporter le minerai 5 jours/semaine, laissant les fins de semaine libres de circulation. De plus, la municipalité adoptera un règlement pour contrer l'utilisation de freins par compression (Jacobs).

En ce qui concerne les silos d'entreposage, convenons que la localisation de ces équipements derrière une montagne permettrait d'atténuer la pollution visuelle, principalement pour les citoyens de l'Anse à Pelletier qui seraient tout de même éloignés à plus de trois kilomètres du port.

Sur le même site, on prévoit un convoyeur fermé qui transporterait le minerai entreposé dans les silos vers le port. Le convoyeur aurait une longueur de 400 mètres et sa position en situation descendante permettrait d'atténuer davantage les effets sur l'environnement sonore et comme le minerai serait convoyé dans une structure fermée les menaces d'une pollution des sols, de la proximité de la forêt, de la nappe d'eau souterraine et, le cas échéant, de la rivière Saguenay et de ses berges seraient aussi fortement atténués.

La pollution atmosphérique sera diminuée par l'utilisation du gaz naturel comme combustible pour les moteurs des camions. Ce combustible provoque très peu d'émission de gaz à effet de serre.

Il en est de même pour un accident écologique appréhendé par le transport maritime. Il est bien connu que le Canada observe les règles les plus strictes au monde pour le transport maritime. Ces règles sont l'accompagnement de tous les navires entrant dans le golfe Saint-Laurent par des pilotes canadiens expérimentés et une surveillance assidue des gardes côtiers canadiens qui connaissent parfaitement le fleuve et ses tributaires. Les navires battant un pavillon étranger doivent aussi se présenter avec une double coque, être dans les meilleures conditions de navigation et avoir les meilleurs équipements modernes de navigation. Le transport maritime présente aussi les conditions optimales relatives aux émissions de gaz à effet de serre. Rare sont les « rafiaux » qui se présentent dans les limites territoriales maritimes du Canada. Convenons que la minière n'aura surtout pas avantage à faire des affaires avec des aventuriers.

Un aspect qui pourrait susciter de l'inquiétude concerne la navigation hivernale. Or, depuis des décennies l'entreprise **Rio Tinto** importe pour ses quatre usines la bauxite provenant de l'Afrique et l'Amérique du Sud. Chaque navire qui remonte le Saguenay est accompagné par un brise-glace. Il en est de même pour les navires qui se rendent au port de Grande-Anse situé à quelques kilomètres du projet proposé par Ariane Phosphate. A-t-on déjà entendu parler d'accident écologique majeur sur le fjord?

Il nous paraît donc que ce projet structurant pour l'économie locale puisse recevoir l'accord des membres du conseil municipal et en très, très grandes proportions des citoyens et citoyennes de notre municipalité.

Nos recommandations

1^{re} recommandation

Pour s'assurer que les engagements décrits précédemment sont respectés, nous recommandons que le comité du projet, mis en place par la minière, constitué de représentants des municipalités concernées (Saint-Fulgence et Sainte-Rose) de la MRC pour les TNO et autres représentants économiques et environnementaux, soit maintenu d'une façon permanente pour la durée de la construction et de l'exploitation de la mine du Lac à Paul. Ce comité pourra assurer une vigilance, recevoir les informations directement des promoteurs, recommander au besoin des correctifs appropriés à certaines situations potentiellement irritantes et maintenir des rapports cordiaux entre l'entreprise, les citoyens et citoyennes.

2^e recommandation

Pour assurer de meilleures relations avec le milieu des travailleurs locaux, l'entreprise devra offrir, à compétence égale, d'abord les emplois aux citoyens et citoyennes de Sainte-Rose sur ses installations situées sur notre territoire. Au besoin, elle doit s'engager à accorder à la municipalité des sommes nécessaires aux fins d'assurer une formation et des compétences pour que nos citoyens puissent se qualifier pour les postes disponibles.

3^e recommandation

Que l'entreprise s'engage à agir en bonne entreprise citoyenne en supportant les initiatives culturelles, sportives, communautaires et sociales qui auront pour effet d'améliorer la qualité de vie de notre milieu.

4^e recommandation

Que l'entreprise provisionne un montant d'argent qui permettra, à la fin de la période d'exploitation, la réhabilitation du milieu naturel affecté par ses installations.

5^e recommandation

Que l'entreprise s'engage à supporter le développement d'entreprises de transformation de la ressource dans la région et d'entreprises de service liées à l'exploitation de la ressource.

6^e recommandation

Que l'entreprise s'engage à minimiser les répercussions sur le milieu naturel de Sainte-Rose-du-Nord.

Conclusion

En nous positionnant d'une façon positive, dans la mesure où les recommandations seront respectées, pour tout ce qui concerne ce projet sur le territoire de Sainte-Rose, comprenant aussi les installations portuaires qui seront traitées au plan environnemental par le gouvernement fédéral, nous assurons aussi notre positionnement pour l'ensemble du projet de la minière du Lac à Paul et de tous les travaux concernant l'ensemble du réseau routier de la route forestière L-200, et cela tant au plan des conséquences sur l'environnement, des retombées sociales sur l'emploi et l'économie régionale.

On constatera que nous ne nous prononçons pas sur l'utilisation du phosphate comme moyen de supporter l'agriculture intensive qui permet de nourrir une population mondiale qui approche les huit milliards d'habitants, dont près de 20 % n'ont pas suffisamment de nourriture pour satisfaire à leurs besoins élémentaires pour survivre. Il nous faudrait faire le débat entre les besoins de nourriture produite par l'agriculture biologique et ceux de l'agriculture supportée par les engrais que sont le phosphate, la potasse et l'azote.

Les connaissances nécessaires en ce domaine dépassent largement nos compétences. Toutefois, l'on sait que le phosphate est un élément qui se trouve dans les composantes des terres agricoles partout sur la planète, mais qui vient à diminuer d'une façon dramatique lorsqu'on pratique une agriculture intensive. De plus, le phosphate, lorsqu'elle se trouve en quantité concentrée dans un dépôt minier, est toujours un élément naturel et non un produit chimique. Nous laissons donc aux scientifiques le soin d'informer sur cet aspect du projet.

Ce n'est pas seulement l'économie de Sainte-Rose-du-Nord dont il est question dans ce mémoire. C'est le reflet du développement économique de la région et du Québec. La province possède sans contredit l'un des plus importants potentiels de ressources minières de la planète. Les Québécois et Québécoises sont aussi parmi les sociétés les plus favorisées au plan des services sociaux, en santé et en éducation.

Cela est bien connu, ces services connaissent une croissance constante de leurs dépenses et exigent que l'économie puisse suivre le pas pour maintenir, voire améliorer encore ces services. Ce n'est pas en freinant le développement de projets structurants et durables qui créent de la richesse que l'on pourra continuer de se payer collectivement ces services.

Il faut cesser d'opposer développement industriel vs environnement et développement durable. Certes, le développement économique, principalement celui lié à l'exploitation des ressources naturelles, dont le secteur minier, aura toujours des inconvénients sur l'écologie et les paysages. C'est pourquoi, il faut bien mesurer les impacts sur l'environnement et tenter d'harmoniser le développement économique et social et la protection équilibrée de l'environnement.

Notre accord à ce projet s'inscrit dans la volonté de l'entreprise de respecter notre environnement, de créer des emplois et de la richesse qui feront mentir les paroles de Félix Leclerc, que « *la meilleure manière de tuer un « homme » c'est de le payer à ne pas travailler.* »

Laurent Thibeault

Maire de Sainte-Rose-du-Nord

Au nom des membres du conseil municipal